

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 17 décembre 2008**

**Etaient présents** : Mesdames MATHE et PETIT, Messieurs DUVIEL, COURTIN, DEHAN, DOUMERC, DELPECH, BAYONI, RENAC, ARCAS (suppléant), RAGOT, DUPREY, BACQUIE (suppléant), DEMANGE, TISSEIRE, ARNAUD.

**Secrétaire de séance** : Monsieur DEHAN.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 07 octobre 2008**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 07 octobre est approuvé à l'unanimité.

<b>APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR CCLAG</b>
---

Monsieur le Président présente aux élus du Conseil Communautaire le règlement intérieur élaboré par la commission du personnel.

**Après lecture et délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**APPROUVE** le règlement intérieur de la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne, annexé à la présente délibération.

<b>ALAE PRIMAIRE – ALSH - CAJ TRANSFERT DE CHARGES</b>
--

**Rappel** : ALAE (Animation de Loisir Associé à l'Ecole), ALSH (Animation de Loisir Sans Hébergement), CAJ (Centre Animation Jeunesse)

Monsieur le Président rappelle aux élus le transfert des 8 ALAE primaire (garderie) – 2 ALSH (centre de loisirs) – 2 CAJ (foyer jeunes) au 1<sup>er</sup> octobre 2007 et les délibérations concordantes prises par les communes membres.

Monsieur le Président présente le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges élaboré à partir des comptes de résultats au 31.12.2007, annexé à la présente délibération.

La commission a évalué un juste niveau des attributions de compensation des communes au regard des charges effectivement transférées, charges qui seront supportées par le budget de la Communauté de Communes de Lèze Ariège Garonne.

Dans ces conditions et sur proposition de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges Transférées, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les travaux de vérification des évaluations des charges transférées au 01.10.2007 tel que résumé dans l'annexe 2, jointe à la présente délibération
- d'entériner les montants des attributions de compensation à verser à chaque commune conformément au tableau annexé à la présente délibération (annexe 3)
- d'autoriser le Président à procéder aux versements des sommes considérées par la Communauté ou les communes membres.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les propositions du Président.

**REALISATION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL A VENERQUE  
VENTE PROMOLOGIS / COMMUNAUTE DE COMMUNES LAG**

Monsieur le Président présente aux élus du Conseil Communautaire le projet de promesse de vente à passer entre la Communauté de Communes LAG et la Société Promologis, pour la réalisation de la structure multi accueil à Venerque, Lieu dit Figeac.

Les dits biens et droits immobiliers seront vendus dans leur état hors d'eau, hors d'air, la Communauté de Communes fera son affaire personnelle de la réalisation des travaux de finition, pour lesquels un appel d'offres a été lancé le 15 décembre 2008.

Les biens et droits immobiliers faisant l'objet du présent acte concernent en rez- de- chaussée d'un ensemble immobilier à édifier, des locaux constitués d'une structure multi accueil et d'un local associatif pour une superficie totale de 446.20 m<sup>2</sup>, et dix parkings extérieurs.

La présente promesse de vente est consentie moyennant un prix de 603 030.00 euros toutes taxes comprises, pour un délai expirant le 30 septembre 2009.

**Après lecture et délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'acte tel qu'il a été présenté,

**CHARGE** Monsieur Michel DUVIEL, de signer la promesse de vente et la vente dans les conditions définies ci-dessus.

**ADHESION DES COMMUNES D'AURAGNE ET DE CAUJAC  
AU SMIVOM DE LA MOUILLONNE**

Monsieur le Président indique que par délibération du 13/10/2008 le comité syndical du SMIVOM de la Mouillonne a approuvé la demande d'adhésion, à compter du 31/12/2008, des communes suivantes :

- Auragne au titre des compétences : Pool Routier, Hydraulique Agricole et Prestations Intercommunales / Matériel Fêtes,
- Caujac au titre des compétences Hydraulique Agricole et Prestations Intercommunales / Matériel fêtes.

**Après commentaires et délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion des communes :**

- Auragne au titre des compétences : Pool Routier, Hydraulique Agricole et Prestations Intercommunales / Matériel Fêtes,
- Caujac au titre des compétences Hydraulique Agricole et Prestations Intercommunales / Matériel fêtes.

**Et approuve la modification de l'article 1 des statuts (ci-joints) du SMIVOM de la Mouillonne.**

**PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT (EPFE)  
EN REGION MIDI PYRENEES**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le projet, porté par le Conseil Régional et l'Etat via le Préfet, de création d'un établissement public foncier d'Etat en région Midi Pyrénées.

Il est rappelé l'avis défavorable émis par le Conseil Général de la Haute-Garonne sur ce projet.

La CCLAG reconnaît la nécessité pour l'ensemble des collectivités de créer cet outil pour la maîtrise du foncier et demande que le périmètre soit redéfini en incluant les grandes métropoles de Midi Pyrénées.

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire se prononce contre** la mise en œuvre de ce projet suivant la structure proposée.

## **MODIFICATIONS DES OUVERTURES DES BUREAUX DE LA POSTE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Président rappelle les modifications envisagées, concernant les ouvertures des bureaux de poste des communes de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de soutenir les élus communaux dans les actions engagées afin de préserver ce service public.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire vote pour le soutien des actions engagées par les élus communaux.**

## **CONTRAT EDUCATIF LOCAL (CEL)**

Monsieur le Président fait part des orientations du Contrat Educatif Local pour l'année 2009.

Un comité de pilotage intercommunal va être mis en place afin de définir les orientations, valider les projets présentés par les commissions, et valider les bilans.

Le comité de pilotage sera représentatif des quatre communes et composé de 36 représentants constitués :

- d'un collège représentant les associations,
- d'un collège représentant les élus,
- d'un collège représentant les institutions,
- d'un collège représentant l'éducation nationale,
- d'un collège représentant la communauté de communes,
- de la coordinatrice du CEL.

Concernant les structures enfance jeunesse Monsieur le Président fait part des demandes de l'opérateur Enfance-Jeunesse (LEC) concernant les infrastructures de Venerque sous dimensionnées au regard de l'augmentation de la fréquentation et dangereuses au regard de la proximité d'une voirie au flux très important.

La commune de Venerque propose à la CCLAG que soit centralisé dans un même lieu : les bureaux administratifs de LEC, le Point Information Jeunesse et le Foyer. Pour ce faire la commune de Venerque propose un bâtiment, acquis par la commune, qui se situe face à la Médiathèque. La commune engagera les frais de remise en état, après validation de la CCLAG de l'enveloppe financière. Le cout des travaux sera remboursé sous forme de loyer pendant une durée de 5 ans.

**Après présentation, le Conseil Communautaire valide la poursuite du projet, tel qu'il a été présenté.**

## **PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2009**

Monsieur Duviel fait le pont sur un certains projets qui feront l'objet d'une étude de la commission des travaux, et seront proposés par la commission des finances au prochain conseil communautaire lors du vote du budget 2009 à savoir :

- modification de la clôture du bassin d'orage des infrastructures sportives du collège,
- pose d'un filet pare ballon le long du piétonnier arrière du collège,
- extension du parking de la gare Le Vernet-Venerque,
- Projet de construction d'un crématorium au Vernet,
- Etude pour le remplacement des caissettes jaune par des conteneurs à Lagardelle pour améliorer la collecte sélective,
- Remplacement de la colonne de verre à Lagardelle. Pour ce poste devant l'état de la colonne en place, il est décidé de procéder sans délai à son remplacement. L'inscription du poste de dépense sera faite au Budget Primitif 2009.

## **MISE EN PLACE DE LA CONVENTION COLLECTIVE POUR LES CRECHES INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Président informe les membres du conseil, de la nécessité pour les associations qui gèrent les crèches de mettre en place, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la nouvelle convention collective (CC N83).

Devant les difficultés rencontrées globalement par toutes les structures gestionnaires de crèches, il a été proposé aux structures du territoire un appui par un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

Il s'agit d'un dispositif d'appui aux activités et services d'utilité sociale, dispositif financé par l'Etat (ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le FSE (Fonds Social Européen). Le DLA est un outil de proximité mis en place en partenariat avec les collectivités territoriales et les têtes de réseaux du monde associatif, mandaté par la DDTEFP (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Cet accompagnement permettra aux deux associations parentales de bénéficier d'une aide technique à la mise en place de la nouvelle convention collective. Dans un premier temps, le comité de gestion de la crèche du Vernet bénéficiera de ce conseil.

## **INTERVENTIONS DES DELEGUES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS**

- Monsieur Courtin, Président de la commission environnement et communication, fait part de l'avancement du bulletin intercommunal qui devrait être distribué en début d'année 2009.
- Monsieur Bayoni présente et informe les membres du conseil communautaire de la mise en place, sur la commune de Beaumont, du quotient familial sur la tarification de la restauration scolaire.
- Monsieur Ragot, Président de la commission de développement économique, informe qu'une réunion sera programmée en janvier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15*